

## **EURAZEO**

Attestation des commissaires aux comptes sur les  
informations communiquées dans le cadre de l'article  
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant  
global des rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2017

Assemblée Générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2017

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL: 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

## **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59 - FAX : +33 (0) 1 56 57 58 60

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 510 460 EUROS - NANTERRE B 672 006 483

# **EURAZEO**

Société européenne au capital de 220 561 157 €  
Siège social : 1 rue Georges Berger 75017 PARIS  
RCS : Paris B 692 030 992

Attestation des commissaires aux comptes sur les  
informations communiquées dans le cadre de l'article  
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant  
global des rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2017

Assemblée Générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2017

EURAZEO

*Exercice clos le*

*31 décembre 2017*

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Présidente du Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 5 211 153 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

**EURAZEO**

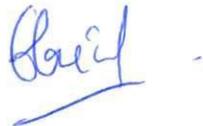
*Exercice clos le  
31 décembre 2017*

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

*Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2018*

Les commissaires aux comptes

Mazars



Emilie Loréal

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié



**Mazars**  
Madame Emilie Loréal  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Monsieur Pierre Clavié  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

Paris, le 21 mars 2018

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS  
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°  
DU CODE DE COMMERCE**

Je, soussignée, Virginie Morgon, Présidente du Directoire de la société Eurazeo, certifie que le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élève à 5 211 153 € (cinq millions deux cent onze mille cent cinquante-trois euros).

Virginie Morgon  
Présidente du directoire